

Compte rendu du conseil municipal du 11 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 février, le Conseil Municipal de la Commune de CLAIRVAUX-LES-LACS, dûment convoqué le 05 février 2021, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire,

Présent(s) : Mme Hélène MOREL-BAILLY, Le Maire

Mme Stéphanie BAUDIER, Mrs Jaques BAILLY, Dominique TAURINES, les adjoints : Mmes, BIOLAND Sophie, CLOSCAVET Marie-Claire, KAAPT Eliane, PIAULY Marine, RENAUX Marie-Louise, Cécile AMRANE, Mrs BARIOD Denis, MINO Christian, VUILLEMOT Guy, SONNET Quentin.

Absents excusés : M RIDET Jérôme ayant donné procuration à Mme CLOSCAVET Marie-Claire

Absents non excusés :

(arrivée de Mme Amrane à 19h15 pour le point 3.1)

Mme le Maire ouvre la séance à 19h03

Désignation du secrétaire de séance :

Mme PIAULY Marine est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

(Mme Renaux rappelle l'obligation du port du masque lors des réunions de plus de 6 personnes)

Mme le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'ajout d'un point à l'ordre du jour de cette séance, à savoir :

- Portage foncier par l'EPF pour DIA (déclaration d'intention d'aliéner) sur le 69 grande rue

L'assemblée accepte de délibérer en fin d'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du 10 décembre 2020

Mme Renaux a recherché dans la profession de foi de la liste de Mme Morel-Bailly mais n'a pas trouvé la mention de la vidéosurveillance, M Taurines précise que ce point était présent sur leur grand flyer.

Une erreur de saisie sur la répartition des votes pour la délibération des tarifs de la médiathèque a été soulignée, la délibération a été annulée et remplacée en conséquence (9 pour 3 contre et 3 abstentions).

Le compte rendu du 10/12/2020 est approuvé à l'unanimité (14)

1. FINANCES

1.1. Tarifs pour prestations par les agents communaux :

Afin de pouvoir émettre un titre lors de l'intervention de nos agents pour de petites réparations ou pour des opérations ponctuelles de déneigement ou de tonte (par exemple à la demande de la Communauté de Communes), il est nécessaire de prendre une délibération fixant les tarifs de ces interventions.

Il est proposé de fixer un tarif de 30€ de l'heure pour la main d'œuvre seule, de 60€ de l'heure pour main d'œuvre et machine/matériel et de prévoir la refacturation des éventuelles fournitures sur justificatif (facture).

Le conseil approuve les tarifs proposés, à l'unanimité (14)

1.2. Indemnités des élus suite à délégation à un conseiller :

Compte tenu de l'ampleur des missions liées à la délégation confiée au 3^{ème} adjoint, M Taurines, Mme le maire envisage de donner délégation à Quentin Sonnet pour les manifestations, les publications et les animations. Une partie de l'indemnité allouée au 3^{ème} adjoint serait attribuée à M Sonnet, sans changement de l'enveloppe globale votée le 04/06/2020, il conviendrait donc de modifier le tableau des

indemnités des élus.

Le conseil approuve le tableau des indemnités à 11 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

2. TRAVAUX/AMENAGEMENTS/RESEAUX

2.1. Adhésion au service de conseil en énergie partagé (CEP) du Sidec :

Le SIDEc a mis en place depuis plusieurs années un programme d'accompagnement pour aider les collectivités à mieux gérer leurs énergies. Ce service propose un conseil personnalisé pour permettre aux collectivités de faire des choix éclairés en matière d'économie d'énergie. La prestation est fixée à 1500€ par an et comporte un prédiagnostic, une analyse et des audits/études énergétiques sur les bâtiments.

Le conseil valide l'adhésion au service CEP à l'unanimité (14)

2.2. Adhésion assistance sur eau/RPQS par le Sidec :

La commune était en convention de mise à disposition de services avec le SIDEc pour l'aide à la rédaction du RPQS (rapport sur la qualité de l'eau), celle-ci arrivant à échéance il nous est proposé de la renouveler pour 5 ans (avec possibilité de l'arrêter quand on veut). Le coût annuel est de 438€ par an.

Le conseil valide la convention MADS avec le Sidec pour le RPQS à l'unanimité (14)

2.3. Lancement des marchés rue de Sauveur et Vidéoprotection :

Le marché pour la rue du Sauveur a été lancé en 2 parties, barrières et parking d'une part et cheminement piéton de l'autre. L'analyse des offres se fera juste avant le conseil de mars lors duquel sera faite l'attribution. Les travaux devront être lancés en avril pour un achèvement fin juin.

Le marché de vidéoprotection est en cours de rédaction.

3. AFFAIRES GENERALES

3.1. Cartes jeunes 2021/2022 :

(Arrivée de Mme Amrane)

L'an passé la commune a offert la carte avantages jeunes aux clairvaliens entre 6 et 18ans, soit 87 cartes pour la somme de 609€. Mme le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le renouvellement de ce dispositif pour la saison 2021/2022 (cartes disponibles début septembre 2021) le prix est toujours à 7€ si la carte est offerte ou vendue à prix réduit.

Mme Amrane précise qu'une famille avait réservé 3 cartes mais n'est jamais venue les chercher malgré nos relances.

Mme Closcavet demande si les 87 cartes représentaient la totalité des jeunes entre 6 et 18 ans. Non ce n'est que le nombre de réservations reçues.

Le conseil valide l'achat de cartes jeunes pour les offrir aux jeunes clairvaliens entre 6 et 18 ans à l'unanimité (15)

3.2. Modification du règlement du cimetière (vu avec la Préfecture) :

Les tarifs du cimetière sont cette fois validés par la Préfecture mais nous avons eu quelques remarques sur le règlement approuvé en septembre.

Le conseil valide le règlement du cimetière à l'unanimité (15)

3.3. Transfert de terrain en ZI à la communauté de communes :

Au 1^{er} janvier 2017 la CCPL s'est vue dotée de la compétence économie avec transfert de la gestion des zones d'activités économiques des communes vers la comcom. La parcelle ZA39 n'a pas été transférée à cette date et il conviendrait de régulariser cette situation par un transfert à l'€ symbolique puisqu'il y a des demandes d'installation qui n'ont à ce jour pas de possibilité faute de terrain.

Mme Closcavet demande s'il y a beaucoup de demandes. La communauté de communes a 19 demandes en attente dont 17 sérieuses.

Le conseil valide le transfert de la parcelle ZA39 à Terre d'Emeraude Communauté à l'unanimité (15)

Le conseil ayant validé l'ajout à l'ordre du jour de ce point en début de séance

- Portage foncier par l'EPF / DIA sur le 69 grande rue

La commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente de l'immeuble au 69 grande rue. Cet immeuble situé en entrée de village, en mauvais état et nuisant à la sécurité du carrefour avec

la rue du Lac, a fait l'objet par le passé d'une demande d'acquisition par la commune mais il n'y avait pas eu entente sur le prix. Dans le projet AMI Bourg Centre il était prévu de démolir ce bâtiment pour sécuriser le carrefour et améliorer l'entrée du village, d'ailleurs il est en emplacement réservé sur le projet de PLUi pour en faire un parking.

Un portage foncier par l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC serait possible et permettrait de différer de 4 ans maximum l'impact financier de cette acquisition avec un taux de 1% par an environ. Le conseil doit donc se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur ce bien et sur le portage par l'EPF.

Mme Closcavet précise que la DIA fait suite au positionnement d'un acheteur sur cet immeuble et souligne l'insalubrité des locaux.

Il est précisé que les frais notariés sont à la charge de la commune et que la DIA fait mention d'un prix d'achat de 50.000€

Le conseil valide l'exercice du droit de préemption sur ce bien et le portage foncier par l'EPF à 14 voix pour et 1 abstention.

4. QUESTIONS DIVERSES

Information sur le dossier lotissement Haut de Vallière.

Le 11/12/19 une délibération précisait que le montant des dépenses pour le lotissement s'élevait à 435.318€ TTC pour 8150m² et 10 lots. Les prix de vente des parcelles ont alors été fixés (avec une marge d'environ 10%). Le total des dépenses engagées à ce jour s'élève à 505.355€ TTC soit 70.000€ de plus sans compter les intérêts des emprunts relais, les frais liés aux modifications du règlement de lotissement, la diminution de la surface vendue (environ 50m²) et les éventuelles dépenses imprévues en fin de travaux ce qui porterait à presque 80.000€ de dépenses supplémentaires et un déficit de plus de 20.000€ pour la commune qui devra être supporté par le budget principal. Mme le maire déplore le suivi financier de ce dossier.

Il est demandé d'où provient cette augmentation des dépenses. La DGS a recherché et il y aurait eu un avenant signé avec le Sidec (maîtrise d'œuvre/réseaux) et un surplus dû à de la sous-traitance.

Mme le maire donne lecture d'un mail de Mme Gaillard Christine remerciant de l'adoption des tarifs intercommunaux pour la médiathèque.

Mme le Maire lève la séance à 19h43

Prochain conseil prévu le jeudi 11 mars 2021

Mme le Maire

Le secrétaire